

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation :
Le 17/11/2025

Date d'affichage :
Le 17/11/2025

OBJET

Désignation d'un agent coordonnateur et recrutement d'un vacataire pour le recensement de la population

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 27/11/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 27/11/2025

Délibération N°2025-06-05

Séance **du 25 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme, M. Monteillet Hugues, , M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Absents excusés : Mme Giordano Sandrine et Mme Odicino Sabrina (procuration à M. Eric Cocallemen).

Madame Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Le Maire (ou le Président) rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de(s) emploi(s) de coordonnateur et d'agent(s) recenseur(s) afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique (ancienne loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale),
Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de recruter un vacataire afin de réaliser les opérations du recensement 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
A 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DÉCIDE :

1. LA DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui sera un agent communal.

- le coordonnateur recevra une somme forfaitaire de **250€ (net)**

2. LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR :

L'autorité territoriale Maire

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20251125-202506_05-DE
Reçu le 27/11/2025

rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

- informe les membres de l'organe délibérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :
 1. recrutement pour exécuter un acte déterminé,
 2. recrutement répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
 3. rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le recensement de la population 2026 et pour une durée de 1 mois environ, pour la période du 15/01/2026 au 14/02/2026 pour le recensement avec en plus deux demi-journée de formation et une tournée de reconnaissance à faire avant le 15/01/2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait net de **1250€**.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télerecours.